

MÉMOIRE déposé par

Le syndicat de l'UPA de l'Île d'Orléans
Le syndicat de l'UPA de la Côte-de-Beaupré
Le syndicat de l'UPA Québec, Jacques-Cartier

Dans le cadre de la Consultation publique sur le

***Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)
2016-2021***

de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive Nord)

26 janvier 2016



Mise en contexte

Le présent mémoire est présenté dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), réalisée par la Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ) à l'hiver 2016.

Les syndicats de l'Union des producteurs agricoles (UPA) dont le territoire fait partie de celui de la CMQ (Syndicats locaux de l'UPA de Québec, Jacques-Cartier, de l'Île-d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré) ont été informés de la tenue de cette consultation publique et désirent, par le biais de ce présent mémoire, émettre leurs commentaires et préoccupations à l'égard du projet de PMGMR.

Ces trois syndicats de l'UPA (ci-après nommés **Syndicats locaux**) représentent des territoires qui ont des particularités et des préoccupations parfois très différentes, notamment en raison de leur situation géographique ou encore des types de productions agricoles que l'on y retrouve. Cependant ces syndicats locaux ont choisi de s'unir pour présenter leurs commentaires et préoccupations dans un seul mémoire.

Dans le cadre de la séance de consultation organisée par la CMQ, la présentation de ce mémoire ne se fera donc qu'une seule fois, soit le 2 février 2016 à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

Présentation des auteurs du mémoire

Le présent mémoire a été rédigé conjointement par les trois syndicats de l'UPA dont le territoire est concerné par le PMGMR, soient les syndicats de Québec, Jacques-Cartier, de l'Île-d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) a pour but de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres et de tous les producteurs agricoles de son territoire. Via ses syndicats, l'UPA est la seule organisation accréditée pour intervenir au nom des productrices et des producteurs agricoles.

Introduction

La gestion des matières résiduelles est une problématique complexe, qui nécessite la mise en commun d'efforts à plusieurs niveaux et par une multitude d'intervenants.

Que ce soit la réduction à la source, la récupération ou la valorisation, des efforts importants doivent être réalisés afin d'atteindre les cibles visées par le PMGMR au cours de prochaines années. Les syndicats sont conscientisés de l'importance de la gestion des matières résiduelles, autant pour la santé de l'environnement que pour l'économie.

Plus particulièrement, les syndicats de l'UPA se sentent concernés par certaines problématiques reliées à la production de matières résiduelles reliées à l'agriculture. Ils sont conscients que certaines de leurs activités génèrent des quantités importantes de matières et que celles-ci pourraient être davantage valorisées dans le futur. Cependant, il est important de mentionner qu'à l'heure actuelle, compte tenu de l'impossibilité de valoriser certains déchets issus de l'agriculture, réduire la production de matières résiduelles signifierait de réduire les activités agricoles, ce qui n'est pas envisageable pour les producteurs agricoles.

Par la rédaction de ce mémoire, les syndicats de l'UPA désirent émettre leurs commentaires, suggestions et préoccupations, dans le but de trouver des solutions qui permettront aux producteurs agricoles de contribuer à leur juste part à l'enjeu de la gestion des matières résiduelles.

Principales préoccupations

1. Aucune mention de l'agriculture comme générateur de matières résiduelles dans le PMGMR

Les syndicats sont étonnés de voir qu'en aucun cas dans le projet de plan de PMGMR, les activités agricoles ne sont mentionnées comme activités productrices de matières résiduelles. Pourtant, les activités agricoles génèrent une grande quantité de déchets qui, pour la plupart, ne sont pas valorisés à l'heure actuelle. Pourtant, bon nombre de ces déchets pourraient être récupérés et valorisés.

Les principales matières résiduelles associées à la pratique de l'agriculture sur les trois territoires des syndicats sont, sans être exclusifs, les suivantes :

- Plastiques d'enrobage (ballots de foin)
- Plastiques utilisés dans la culture de la fraise (plasticulture)
- Plastiques utilisés dans les érablières (tubulures)
- Cartons divers (production de petits fruits)
- Systèmes d'irrigation de goutte-à-goutte

2. La problématique des plastiques d'enrobage

Les plastiques d'enrobage, utilisés pour l'ensilage du foin, sont des matières qui peuvent être recyclées. En effet, dans différentes régions du Québec, certains services de collecte réalisent la collecte de ces matières depuis quelques années.

Dans la région de la CMQ, seulement Gaudreau Environnement offre le service de collecte de ces plastiques. Malheureusement, à l'heure actuelle, plusieurs territoires de la CMQ ne sont pas desservis par cette compagnie.

De plus, bien que les plastiques d'enrobage soient recyclables, le centre de tri de la Ville de Québec ne les accepte pas, parce qu'il n'est pas équipé pour le faire. Ainsi, même si nos producteurs mettent de l'énergie dans la récupération de ces matières, celles-ci se retrouveront inévitablement dans les sites d'enfouissement.

D'autre part, certains essais ont déjà été réalisés dans la région (Portneuf), mais se sont avérés peu concluants. Deux raisons principales peuvent expliquer la faible participation des producteurs agricoles. Premièrement, ceux-ci doivent se procurer à leurs frais des sacs pour disposer de leurs plastiques d'enrobage, à défaut de quoi le transporteur ne les ramasse pas. D'autre part, ces sacs sont tellement compactés dans les bacs de recyclage, que, souvent, ils restent coincés dans le bac lors de la collecte. Aussi, les bacs de récupération ne peuvent contenir qu'une faible quantité de ces sacs d'enrobage et tous ceux qui ne sont pas mis dans les bacs, même s'ils sont ensachés, ne sont pas ramassés. En bref, c'est beaucoup de temps, d'argent et d'énergie pour les producteurs, ce qui les décourage à adopter cette pratique.

3. Saisonnalité et gros volumes de matières résiduelles

Les producteurs agricoles pourraient récupérer une grande partie des matières résiduelles engendrées par leurs différentes activités. Cependant, plusieurs facteurs les empêchent de le faire et ces matières finissent par aboutir dans les lieux d'enfouissement.

Une des principales difficultés vécues par les producteurs agricoles réside dans le fait que la plupart des matières résiduelles produites constituent de gros volumes qui sont générés sur de courts laps de temps (cartons, plastiques). Aussi, les cueillettes actuelles, aux deux semaines, ne permettent pas d'en disposer adéquatement. Souvent, les bacs de récupération sont pleins à craquer et ce qui n'entre pas dans les bacs se retrouve dans les poubelles.

4. L'absence d'un Écocentre à l'Île d'Orléans

L'Île d'Orléans ne dispose pas d'un écocentre et les résidents de l'île doivent aller porter leurs matières recyclables à Beauport. Durant la saison de production, les producteurs agricoles ne disposent pas de temps pour effectuer de tels déplacements avec leurs matières résiduelles, ce qui ne les encourage pas à faire d'efforts pour recycler. Ces matières, qui pourraient être valorisées, se retrouvent donc trop souvent aux sites d'enfouissement.

5. Absence de camions permettant de soulever les gros bacs de recyclage

Dans la plupart de nos territoires, même si certains producteurs agricoles se sont dotés de gros bacs de récupération, les camions ne sont pas adaptés pour soulever de tels formats de bacs, les pinces n'étant pas assez grosses. Il serait donc important de faire doter les camions de collecte de plus grosses pinces, pour nous aider dans notre effort à recycler de telles matières.

6. Les produits biodégradables existants sont peu adaptés à nos contextes

La réduction à la source des déchets générés a déjà été envisagée par certains producteurs, entre autres par l'utilisation de produits biodégradables. Après certains essais, ces producteurs ont conclu que les produits biodégradables existants à l'heure actuelle ne conviennent pas aux types de cultures et au climat de nos régions. Aussi, ces produits sont très peu utilisés par les producteurs parce qu'ils sont beaucoup plus coûteux que les matières conventionnelles.

Pour ne citer qu'un exemple, les plastiques utilisés dans la culture de la fraise (plasticulture) sont très fragiles et ne résistent pas à deux saisons de cultures consécutives. Ils se brisent souvent après une saison et doivent être remplacés, ce qui est très fastidieux et coûteux.

Il est évident que le développement de produits biodégradables plus résistants et mieux adaptés à nos contextes pourrait faciliter leur adoption par les producteurs agricoles dans le futur.

La promotion de tels produits devrait donc être une activité à envisager lorsque ceux-ci seront disponibles sur les marchés.

7. Des inquiétudes quant à l'épandage de boues industrielles sur les terres agricoles

Les terres agricoles sont souvent perçues comme des endroits privilégiés pour disposer de boues industrielles. Les syndicats émettent des réserves quant à l'épandage de telles matières sur les terres agricoles. Nos appréhensions sont reliées à la protection de l'environnement et des cours d'eau, la santé publique ainsi qu'à l'acceptabilité sociale de telles pratiques, particulièrement sur des terres dédiées à la production maraîchère.

Suggestions

De manière à favoriser la valorisation des matières résiduelles associées à la production agricole, voici quelques suggestions qui pourraient être mises de l'avant dans le PMGMR:

- Aborder les activités agricoles comme des générateurs importants de matières résiduelles, qui la plupart peuvent être valorisées.
- Fournir gratuitement (ou élaborer des incitatifs financiers pour favoriser l'achat) des sacs pour la récupération des plastiques d'enrobage.
- Inciter les services de collecte de matières résiduelles à accepter les plastiques agricoles dans leurs collectes.

- Inciter les MRC à exiger dans leur appel d’offres que les camions de recyclage soient adaptés aux gros bacs de recyclage et acceptent les matières recyclables issues de l’agriculture, à défaut de quoi celles-ci se verraient refuser le contrat de collecte.
- Offrir aux producteurs agricoles des bacs de récupération plus volumineux pour contenir leurs matières résiduelles.
- Durant la haute saison de production de matières résiduelles, offrir davantage de périodes de cueillette ou mettre à la disposition des producteurs agricoles des contenants placés à des endroits stratégiques sur le territoire, leur permettant ainsi de disposer de leurs matières.
- Réaliser un programme de sensibilisation auprès des producteurs agricoles, de manière à les informer des nouvelles mesures mises en place pour favoriser la disposition de leurs matières résiduelles.

Conclusion

Nous sommes convaincus que tous, y compris les producteurs agricoles, peuvent faire partie de la solution pour contribuer à la diminution des matières résiduelles. Nous croyons cependant que des incitatifs doivent être consentis afin d’inciter les producteurs agricoles à faire leur part, que ce soit en leur fournissant des outils ou services qui leur faciliteront la tâche.

Aussi, la sensibilisation et l’information seront à la base du changement de pratiques et de mentalités et nous estimons que des efforts importants doivent y être consacrés afin d’obtenir une participation adéquate des producteurs agricoles.

Nous espérons que nos commentaires et suggestions seront pris en considération dans le cadre du PMGMR et que les producteurs agricoles deviendront, comme une multitude d’autres acteurs, des acteurs importants dans le défi immense qu’est la gestion et la valorisation des matières résiduelles. Il en va de notre avenir à tous.